

## DÉCISION

Décision du 20 août 2013 organisant l'intérim des fonctions de Secrétaire général

La Présidente de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L.331-19, R.331-9, R.331-11 et R.331-14,

Considérant l'absence temporaire du Secrétaire général,

### DÉCIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – Madame Pauline BLASSEL, coordinatrice du Département Recherche, Etudes et Veille, assurant par intérim la direction administrative et financière, est chargée d'exercer l'intérim des fonctions de Secrétaire général pendant la période d'absence temporaire d'Eric Walter et jusqu'à la reprise de ses fonctions, afin d'assurer la continuité du fonctionnement et la coordination des services.


Art. 2. - Dans le cadre de cet intérim, Madame Pauline BLASSEL est investie des pouvoirs attachés aux fonctions de Secrétaire général. A cette fin, délégation de signature lui est donnée pour les actes suivants :

- liquider et ordonnancer les recettes et les dépenses ;
- passer au nom de la Haute Autorité tous contrats et marchés ;
- recruter le personnel et fixer ses rémunérations et indemnités ;
- tenir la comptabilité des engagements.

Art. 3. – La présente décision sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet.

Fait à Paris, le 20 août 2013

Pour la Haute Autorité



La Présidente  
Marie-Françoise MARAIS